

Directeur d'exploitation cinématographique

RNCP38040 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	323, 335p
Formacode(s)	46274, 32096
Code(s) ROME	G1403
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	20/09/2023
Date d'échéance	20/09/2028

Certificateur(s)

ECOLE NATIONAL SUPERIEURE DES METIERS DE L'IMAGE ET DU SON · SIRET : 42150644500012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le directeur d'exploitation cinématographique organise l'activité et gère l'exploitation d'un ou de plusieurs établissements de spectacles cinématographiques dans ses dimensions techniques, commerciales, humaines et financières dans un objectif de qualité, de rayonnement culturel et de rentabilité économique, selon les règles de sécurité des biens et des personnes et la réglementation de la profession.

Le directeur d'exploitation cinématographique est un cadre assurant la direction d'une ou de plusieurs salles de cinéma, d'un ou de plusieurs complexes. Il est responsable, vis-à-vis de son employeur ou de son représentant, de la bonne organisation et du bon fonctionnement des établissements qui lui sont confiés. Il doit être apte à assurer et à surveiller avec compétence et autorité la marche complète de ses établissements.

ACTIVITÉS VISÉES

Programmation d'un ou de plusieurs établissements cinématographiques

Négociation avec les éditeurs de films et hors-films

Élaboration et mise en place d'une politique de médiation et d'animation culturelle, éducative et inclusive dans un établissement cinématographique

Élaboration d'une stratégie de communication éco-responsable pour un établissement cinématographique et les événements qui y sont organisés

Promotion d'un établissement cinématographique via une communication positive externe et interne

Gestion éco-responsable financière et comptable d'un cinéma

Gestion ou supervision du quotidien administratif d'un cinéma

Direction d'une politique des ressources humaines

Constitution et recrutement de l'équipe d'un établissement cinématographique

Encadrement et animation de l'équipe d'un établissement cinématographique

Gestion des équipements techniques, du bâti, et du fonctionnement dans une démarche de transition environnementale et d'éco-responsabilité.

Gestion de la sécurité des personnes et du bâtiment d'un établissement cinématographique recevant du public et de l'accessibilité de tous publics

Étude du marché de l'exploitation cinématographique

Concevoir et mener un projet de création ou d'extension structurelle d'un établissement cinématographique dans une exigence de développement durable

Répondre à un appel d'offre pour l'exploitation d'un établissement cinématographique.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Analyser le marché de la salle en tenant compte des caractéristiques de celle-ci pour concevoir et adapter la programmation d'un ou plusieurs établissements cinématographiques.

Définir une ligne éditoriale de programmation et/ou s'adapter à une ligne éditoriale préétablie afin de diffuser des films satisfaisants les objectifs commerciaux et culturels et optimiser l'exposition des œuvres.

Établir une grille de programmation d'un cinéma pour définir les horaires des séances et les événements.

Négocier avec les interlocuteurs de programmation afin d'obtenir les droits de diffusion des films désirés et d'optimiser les recettes nettes de l'exploitant.

Mettre en place une politique de médiation et d'animation culturelle sociale, éducative et inclusive dans un établissement cinématographique afin de développer et de fidéliser les publics et/ou de répondre au cahier des charges d'un organisme de tutelle.

Identifier et établir des relations avec les partenaires locaux et la profession pour soutenir une politique d'animation en organisant des séances ou activités

Mettre en place des séances ou dispositifs à destination du public handicapé sensoriel, psychique ou mental pour favoriser et développer l'inclusion de tous les publics.

Organiser des événements et animer des débats et des séances spéciales afin de mener une discussion riche autour d'un film et faire découvrir des œuvres au public.

Définir une stratégie de communication omnicanale et éco-responsable pour des événements, une programmation ou l'établissement cinématographique afin de développer la visibilité du lieu et de l'offre au public ciblé.

Sélectionner les supports, les outils techniques et digitaux, les médias, le matériel et le choix des espaces publicitaires les plus adaptés aux usages des publics et professionnels pour une communication ciblée et décarbonée.

Concevoir une campagne de communication et sa diffusion pré et post-événement en créant et éditorialisant des supports de communication pour relayer notamment sur les différents réseaux sociaux les animations, les événements et la programmation du cinéma.

Établir et entretenir des relations spécifiques et suivies avec les partenaires et la presse en développant de nouvelles coopérations pour les transformer en relai d'informations et de promotion de l'établissement

Communiquer sur les réalisations de la salle de cinéma en matière de responsabilité sociétale de l'entreprise afin de promouvoir l'établissement et assurer son développement et sa visibilité auprès des parties prenantes sur son territoire.

Établir le budget prévisionnel annuel d'un cinéma afin de garantir l'équilibre économique et la rentabilité de l'exploitation en étant attentif au bilan carbone du site.

Assurer la gestion financière du cinéma en contrôlant les dépenses et les recettes, en recherchant des sources de financements et en évaluant leurs obligations et contraintes afin d'atteindre les objectifs définis au budget

Optimiser les ressources en supervisant et gérant les achats, les stocks des produits annexes afin de maîtriser les principaux postes de charges et produits d'un cinéma.

Établir et/ou superviser les comptes hebdomadaires d'un cinéma afin de garantir la conformité juridique de l'entité.

Définir une stratégie de ressources humaines au sein de son établissement afin de définir un cadre de travail aligné avec les enjeux sociétaux et environnementaux.

Constituer et recruter l'équipe d'un cinéma en évaluant les besoins en personnel et en compétences en fonction du projet d'établissement, afin de garantir le bon fonctionnement du cinéma.

Organiser le travail au sein d'un cinéma en planifiant et en répartissant les missions de l'équipe en fonction des compétences et responsabilités de chacun, en aménageant les conditions de travail des travailleurs handicapés et en veillant au respect de l'application de la réglementation du droit du travail afin d'optimiser l'efficacité de l'équipe et la qualité de vie au travail.

Animer l'équipe du cinéma en adoptant un management participatif et en créant les conditions de la créativité et de l'innovation pour fédérer l'équipe autour de projets communs, renforcer la motivation, la cohésion et la réflexion collective.

Accompagner les changements dans l'organisation, les trajectoires professionnelles et la montée des compétences des collaborateurs du cinéma pour maintenir l'employabilité de l'ensemble des collaborateurs (y compris en situation de handicap), élever les performances individuelles et collectives et accompagner les changements dans l'organisation.

Diriger les négociations collectives et la concertation avec les instances de représentation du personnel afin de garantir la mission de l'établissement cinématographique et développer un bon climat social.

Assurer la sécurité d'un établissement cinématographique en veillant au respect des normes de sécurité telles afin de

préserver le personnel et le public des risques.

Garantir l'accessibilité à tous publics y compris en situation de handicap selon les normes légales, par la mise en place de dispositifs d'accès et de circulation adapté à tous afin d'assurer un accueil de qualité dans l'établissement cinématographique.

Prévenir les situations d'urgence ou à risque en formant les équipes en matière de sécurité et de premiers secours et en organisant des exercices d'évacuation pour anticiper les actions à mener.

Préparer et gérer les visites de la commission de sécurité en élaborant un plan d'actions pour prévenir ou lever les éventuelles réserves émises par la commission de sécurité.

Réaliser une veille réglementaire en termes de sécurité en identifiant les sources de références afin que l'établissement soit en conformité avec le cadre législatif et les contraintes normatives.

Maintenir un haut niveau de qualité et de compétitivité en assurant une veille sur les évolutions des normes, des techniques et des matériaux et en prenant en compte les enjeux environnementaux dans le choix des équipements techniques, des matériaux d'aménagement et dans le choix et la gestion des consommables.

Évaluer le potentiel commercial d'un cinéma en termes d'entrées et de recettes afin de construire un projet de développement adapté à l'environnement géographique, socio-économique et à la mobilité des publics.

Gérer un projet de développement ou d'équipement en tant que maître d'ouvrage,

afin d'engager une transition écologique à travers des choix de matériaux de construction et d'aménagement durables et biosourcés et d'inscrire son exploitation cinématographique dans une démarche d'éco-responsabilité.

Construire un plan de financement pour un projet de développement d'un cinéma pour estimer sa faisabilité, les dépenses et les recettes à court et moyen termes.

Présenter et argumenter un projet devant un partenaire public ou privé afin de répondre à des appels d'offre de marché public ou d'obtenir des financements dans le cadre d'un projet d'entrepreneuriat.

Blocs de compétences

RNCP38040BC01 — Programmer et animer un établissement cinématographique

LISTE DE COMPÉTENCES

Analyser le marché de la salle en tenant compte des caractéristiques de celle-ci pour concevoir et adapter la programmation d'un ou plusieurs établissements cinématographiques.

Définir une ligne éditoriale de programmation et/ou s'adapter à une ligne éditoriale préétablie afin de diffuser des films satisfaisants les objectifs commerciaux et culturels et optimiser l'exposition des œuvres.

Établir une grille de programmation d'un cinéma pour définir les horaires des séances et les événements.

Négocier avec les interlocuteurs de programmation afin d'obtenir les droits de diffusion des films désirés et d'optimiser les recettes nettes de l'exploitant.

Mettre en place une politique de médiation et d'animation culturelle sociale, éducative et inclusive dans un établissement cinématographique afin de développer et de fidéliser les publics et/ou de répondre au cahier des charges d'un organisme de tutelle.

Identifier et établir des relations avec les partenaires locaux et la profession pour soutenir une politique d'animation en organisant des séances ou activités

Mettre en place des séances ou dispositifs à destination du public handicapé sensoriel, psychique ou mental pour favoriser et développer l'inclusion de tous les publics.

Organiser des événements et animer des débats et des séances spéciales afin de mener une discussion riche autour d'un film et faire découvrir des œuvres au public.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve écrite individuelle

Mise en situation professionnelle reconstituée

Mise en situation professionnelle réelle

RNCP38040BC02 — Communiquer sur son établissement cinématographique et son programme

LISTE DE COMPÉTENCES

Définir une stratégie de communication omnicanale et éco-responsable pour des événements, une programmation ou l'établissement cinématographique afin de développer la visibilité du lieu et de l'offre au public ciblé.

Sélectionner les supports, les outils techniques et digitaux, les médias, le matériel et le choix des espaces publicitaires les plus adaptés aux usages des publics et professionnels pour une communication ciblée et

décarbonée.

Concevoir une campagne de communication et sa diffusion pré et post-événement en créant et éditorialisant des supports de communication pour relayer notamment sur les différents réseaux sociaux les animations, les événements et la programmation du cinéma.

Établir et entretenir des relations spécifiques et suivies avec les partenaires et la presse en développant de nouvelles coopérations pour les transformer en relai d'informations et de promotion de l'établissement

Communiquer sur les réalisations de la salle de cinéma en matière de responsabilité sociétale de l'entreprise afin de promouvoir l'établissement et assurer son développement et sa visibilité auprès des parties prenantes sur son territoire.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Cas pratiques

RNCP38040BC03 — Diriger les affaires administratives et financières d'un établissement cinématographique

LISTE DE COMPÉTENCES

Établir le budget prévisionnel annuel d'un cinéma afin de garantir l'équilibre économique et la rentabilité de l'exploitation en étant attentif au bilan carbone du site.

Assurer la gestion financière du cinéma en contrôlant les dépenses et les recettes, en recherchant des sources de financements et en évaluant leurs obligations et contraintes afin d'atteindre les objectifs définis au budget

Optimiser les ressources en supervisant et gérant les achats, les stocks des produits annexes afin de maîtriser les principaux postes de charges et produits d'un cinéma.

Établir et/ou superviser les comptes hebdomadaires d'un cinéma afin de garantir la conformité juridique de l'entité.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve écrite individuelle

RNCP38040BC04 — Piloter et animer les ressources humaines d'une exploitation cinématographique

LISTE DE COMPÉTENCES

Définir une stratégie de ressources humaines au sein de son établissement afin de définir un cadre de travail aligné avec les enjeux sociétaux et environnementaux.

Constituer et recruter l'équipe d'un cinéma en évaluant les besoins en personnel et en compétences en fonction du projet d'établissement, afin de garantir le bon fonctionnement du cinéma.

Organiser le travail au sein d'un cinéma en planifiant et en répartissant les missions de l'équipe en fonction des compétences et responsabilités de chacun, en aménageant les conditions de travail des travailleurs handicapés et en veillant au respect de l'application de la réglementation du droit du travail afin d'optimiser l'efficacité de l'équipe et la qualité de vie au travail.

Animer l'équipe du cinéma en adoptant un management participatif et en créant les conditions de la créativité et de l'innovation pour fédérer l'équipe autour de projets communs, renforcer la motivation, la cohésion et la réflexion collective.

Accompagner les changements dans l'organisation, les trajectoires professionnelles et la montée des compétences des collaborateurs du cinéma pour maintenir l'employabilité de l'ensemble des collaborateurs (y compris en situation de handicap), élever les performances individuelles et collectives et accompagner les changements dans l'organisation.

Diriger les négociations collectives et la concertation avec les instances de représentation du personnel afin de garantir la mission de l'établissement cinématographique et développer un bon climat social.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve écrite individuelle

Cas pratiques

RNCP38040BC05 — Gérer l'équipement technique, la sécurité, l'accessibilité d'une exploitation cinématographique dans une démarche éco-responsable

LISTE DE COMPÉTENCES

Assurer la sécurité d'un établissement cinématographique en veillant au respect des normes de sécurité telles afin de préserver le personnel et le public des risques.

Garantir l'accessibilité à tous publics y compris en situation de handicap selon les normes légales, par la mise en place de dispositifs d'accès et de circulation adapté à tous afin d'assurer un accueil de qualité dans l'établissement

cinématographique.

Prévenir les situations d'urgence ou à risque en formant les équipes en matière de sécurité et de premiers secours et en organisant des exercices d'évacuation pour anticiper les actions à mener.

Préparer et gérer les visites de la commission de sécurité en élaborant un plan d'actions pour prévenir ou lever les éventuelles réserves émises par la commission de sécurité.

Réaliser une veille réglementaire en termes de sécurité en identifiant les sources de références afin que l'établissement soit en conformité avec le cadre législatif et les contraintes normatives.

Maintenir un haut niveau de qualité et de compétitivité en assurant une veille sur les évolutions des normes, des techniques et des matériaux et en prenant en compte les enjeux environnementaux dans le choix des équipements techniques, des matériaux d'aménagement et dans le choix et la gestion des consommables.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle réelle

Épreuve écrite individuelle

Questionnaire

RNCP38040BC06 — Conduire le développement d'un établissement cinématographique dans une démarche éco-responsable

LISTE DE COMPÉTENCES

Évaluer le potentiel commercial d'un cinéma en termes d'entrées et de recettes afin de construire un projet de développement adapté à l'environnement géographique, socio-économique et à la mobilité des publics.

Gérer un projet de développement ou d'équipement en tant que maître d'ouvrage,

afin d'engager une transition écologique à travers des choix de matériaux de construction et d'aménagement durables et biosourcés et d'inscrire son exploitation cinématographique dans une démarche d'éco-responsabilité.

Construire un plan de financement pour un projet de développement d'un cinéma pour estimer sa faisabilité, les dépenses et les recettes à court et moyen termes.

Présenter et argumenter un projet devant un partenaire public ou privé afin de répondre à des appels d'offre de marché public ou d'obtenir des financements dans le cadre d'un projet d'entrepreneuriat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle simulée

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Exploitation cinématographique

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Directeur d'exploitation cinématographique, directeur de cinéma, responsable de cinéma, directeur d'agglomération de cinémas, directeur de réseau de salles de cinémas, directeur du développement de circuit de cinéma, Directeur-programmateur de cinéma.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Dans le cadre de l'exercice de son métier, le directeur d'exploitation cinématographique doit prendre en compte différentes réglementations et codes :

- Le Code du cinéma et de l'image animée définit ce qu'il faut entendre par établissement de spectacles cinématographiques (Article L212-1) et précise (Article L212-2) que les exploitants d'établissements de spectacles cinématographiques, ainsi que les organisateurs de projections cinématographiques dans le cadre d'un circuit itinérant, sont soumis à une autorisation d'exercice de leur profession dont les conditions prévues par les articles L. 212-14 à L. 212-17.
- Il doit connaître les obligations légales en matière de sécurité des publics et des salariés dans son établissement. Pour ce faire, il s'appuiera sur étude approfondie de la réglementation des ERP (cf. code de la construction et de l'habitat, code de l'environnement) et pourra étendre ses compétences ou celles de ces employés en obtenant une habilitation électrique (cf. code du travail) ou en passant un diplôme : SSIAP (service de sécurité incendie et d'assistance à personnes).
- Le cinéma étant une activité commerciale, le directeur d'un établissement cinématographique doit être en mesure de se référer au Code du commerce afin de respecter la législation en vigueur.

- En matière d'emploi et de gestion financière, au côté parfois d'un expert-comptable, d'un service RH et d'une direction financière au sein de l'entreprise, il s'appuiera respectivement sur la convention collective, les accords de branche, voire le code du travail ainsi que le code général des impôts afin d'assurer une gestion rigoureuse des salariés et de la situation financière de l'entreprise.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Salaire médian (mensuel)	2 263 €
Familles professionnelles (FAP)	S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs · tension 3/5 (Modérée) S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	8 922
Jugés difficiles à recruter	35 %
Emplois saisonniers	33 %
Familles professionnelles (FAP)	S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

La sélection des candidats à l'entrée en formation repose sur la procédure d'admission suivante :

- Avoir un projet s'insérant dans son activité professionnelle et correspondant aux objectifs visés par la formation et avoir au moins 2 ans d'expérience professionnelle dans les fonctions d'encadrement en exploitation cinématographique (directeur junior, directeur adjoint ou assistant directeur, directeur technique, responsable technique, responsable d'exploitation, chef d'équipe...)
- Posséder un diplôme de niveau 5 (EU) validé minimum ou à défaut de ce niveau de diplôme, justifier d'au moins 4 ans d'expérience professionnelle dans des fonctions à responsabilité managériale dans l'exploitation cinématographique.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

Le jury est composé d'au moins 3 personnes :

- 1 référent pédagogique de la formation diplômante organisée par La Fémis.
- Au moins 2 professionnels extérieurs en activité :
- au moins un représentant de la grande exploitation (circuit),
- au moins un représentant de la petite ou moyenne exploitation (cinémas art et essai et/ou municipal).

Base légale

Date de décision	20/09/2023
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	20/09/2028
Date de dernière délivrance possible	20/09/2032

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2022	26	10	93 %	67 %
2021	20	17	100 %	69 %
2020	8	0	100 %	50 %
2019	24	10	94 %	44 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP35096, RNCP23696

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)
RNCP35096

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38040/>

Où se former

Formations référencées	2
Organismes	1
Régions couvertes	2
Prix indicatif	1 160 € – 9 958 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	28
Parcours menés à terme	19
Taux d'achèvement	68 %
Période	03/2024 – 06/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	29
Montant total engagé	93 314 €
Coût moyen par dossier	3 218 €
Durée moyenne	124 h
Période	02/2024 – 06/2026
France compétences	77 %

Reste à charge titulaire	20 %
France Travail	2 %
Entreprise	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.